

Secrétariat Général

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

19, avenue du Maréchal Foch
BP M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. : 23.96.00 - Fax : 27.29.21

Nouméa, le 8 octobre 2021

Le directeur

à

Mesdames les directrices, Messieurs les
directeurs des écoles publiques,

s/c de Mesdames les inspectrices, Messieurs
les inspecteurs d'autorité pédagogique,

2021- DENC - 79336

Objet : organisation de la scolarité et des enseignements dans les écoles du premier degré pour la 5^{ème} période de l'année 2021.

PJ : un guide pour l'organisation des enseignements pour la 5^o période.

L'année scolaire 2021 a été marquée par 2 périodes de confinement, la 2^{ème} crise sanitaire traversée depuis début septembre se caractérisant par la circulation effective du virus COVID 19.

Grâce à l'implication et la réactivité de chacun de vous, cette période a pu se dérouler dans les meilleures conditions possibles pour les élèves. Je tiens donc avant tout à saluer l'implication remarquable des enseignants, des directeurs d'école, des conseillers pédagogiques et des inspecteurs d'autorité pédagogique. La transmission et le suivi d'activités de continuité pédagogique selon diverses modalités ont été optimisés. Par ailleurs, l'effort de participation à l'encadrement des enfants de personnels prioritaires dans les divers centres d'accueil du pays a été très apprécié, je vous en remercie toutes et tous également.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de mettre un terme au confinement strict de la population à compter du 11 octobre 2021.

Il est prévu que les écoles primaires accueillent à nouveau les élèves à compter du 18 octobre. Les personnels pourront se rendre dans les écoles pour préparer cet accueil selon les directives arrêtées par leurs employeurs respectifs, à compter du 11 octobre, dans la plupart des cas. Cette réouverture est nécessaire pour plusieurs raisons ; elle garantit l'amélioration des conditions de vie des populations et offre la possibilité de limiter les conséquences négatives des périodes de confinement sur les enfants, tant du point de vue scolaire que social.

Au regard du contexte sanitaire, l'École constituera dans un premier temps un lieu d'accueil pour les élèves dont les familles le souhaitent. Durant les premières semaines, une souplesse sera observée quant à l'absentéisme des élèves. Chaque province définira par ailleurs les modalités d'accueil des élèves, notamment en termes d'échelonnement des rentrées par niveau de classe.

Les conditions de la reprise de scolarisation sont très particulières, et induisent des modifications importantes au niveau des objectifs de l'école ainsi qu'au niveau des conditions organisationnelles et pédagogiques. Le présent document a pour objectif de présenter les grands principes dans lesquels la reprise de scolarité devra se faire, il vise à accompagner les équipes enseignantes dans leur mise en œuvre.

3 principes sont à observer, ils sont liés les uns aux autres :

Principe 1 : L'École doit s'inscrire dans le respect absolu des précautions sanitaires énoncées par les autorités compétentes. Les protocoles de gestion sanitaire des établissements scolaires devront être appliqués. Ceux-ci ont fait l'objet de longues concertations avec l'ensemble des partenaires et permettent d'envisager tous les cas de figures liés à la scolarisation au regard de la crise actuelle.

A cet égard, la gestion RH des absences de personnel induites par l'application des protocoles sera arrêtée par les employeurs respectifs.

Principe 2 : L'École doit assurer l'accueil de tous les élèves qui en ont besoin. Cet accueil doit être basé sur la bienveillance et l'écoute, il doit également permettre la diffusion de messages éducatifs rationalisés. Une attention particulière sera accordée à l'état psychologique des élèves.

Principe 3 : Les objectifs pédagogiques devront être revus à la lumière du respect des 2 principes précédents. Il conviendra d'alléger les exigences pédagogiques, de les hiérarchiser pour se concentrer essentiellement sur :

- La lutte contre les inégalités scolaires et le creusement des écarts de réussite induit par les périodes de confinement.
- L'acquisition, par tous les élèves, des compétences incontournables et fondamentales permettant le passage en niveau supérieur.

Les conditions particulières d'accueil des élèves ne permettront pas toujours de combler les écarts cette année, notamment en raison de l'absentéisme éventuel de certains élèves déjà défavorisés. Il conviendra, dans ce cas, de mettre à profit la fin de l'année pour commencer à réfléchir à une organisation pédagogique permettant de combler les écarts induits au cours de l'année scolaire 2022.

Par ailleurs, une complexité supplémentaire sera à prendre en compte en ce qui concerne la gestion simultanée, par les équipes enseignantes, d'un enseignement en présentiel et à distance. A cet égard, et à l'image de la pratique observée chez de nombreux collègues, il est rappelé que la transmission des dossiers pédagogiques doit s'accompagner de contacts réguliers entre les enseignants et les élèves. Ces contacts visent prioritairement les élèves les plus en difficulté scolaire.

A partir de la réouverture des écoles en période 5, il s'agira de se concentrer prioritairement sur les objectifs prévus par la présente note, les autres demandes institutionnelles liées à la pédagogie devant passer au second plan et seront pour certaines reportées à l'année 2022 (LSU, B2I, respect strict des programmes, conseils d'écoles...).

Afin de vous aider à relever les défis que constitue cette reprise de scolarité en situation épidémique, nous vous proposons un guide en trois parties, correspondant aux trois principes énoncés.

Ce guide, préparé en concertation avec l'ensemble des partenaires éducatifs et sanitaires, n'est pas prescriptif. Il pourrait paraître volumineux mais il s'agit volontairement de proposer un maximum de solutions pour une gestion optimale de cette crise sanitaire. Nous savons pouvoir faire confiance aux équipes enseignantes pour trouver d'autres solutions, si elles le souhaitent, permettant la mise en œuvre des principes directeurs.

Les IAP et les conseillers pédagogiques seront quotidiennement présents dans les écoles pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces principes. Ils répondront aux questions au cas par cas.

Toutes les situations non prévues ou non abordées dans ce guide seront remontées aux IAP et feront l'objet d'une réponse au cas par cas.

Merci à tous pour votre engagement.

Pour le président du Gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie
et par délégation Le Directeur adjoint de la Direction
de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie

 Stéphane FONS

Copie pour information :

- Monsieur le Vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
- Madame et Messieurs les directeurs de l'enseignement / éducation des trois provinces,
- Mesdames les directrices de l'enseignement privé.